



Economie Sociale et Solidaire & Commerce équitable

Etat des lieux et perspectives, synthèse

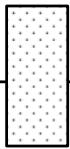
Décembre 2007



PLATE-FORME POUR
LE COMMERCE ÉQUITABLE



VILLE DE NANTES



COMMERCE EQUITABLE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Etude exploratoire

Note de Synthèse, Décembre 2007

Arturo Palma Torres, Elisabetta Bucolo et Laurent Fraise

INTRODUCTION.....	1
I. PROBLEMATIQUE GENERALE.....	4
II. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	6
III. INSCRIPTION DU COMMERCE EQUITABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DES TERRITOIRES.....	8
IV. ELEMENTS D'EXPLICATION DES PROCESSUS EN COURS.....	12
V. DES DEFIS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS POUR UNE NOUVELLE ETAPE DE DEVELOPPEMENT.....	14
VI. CONCLUSIONS.....	17
PERSONNES INTERVIEWEES.....	19

INTRODUCTION

Les questions qui se posent quant au rôle des pouvoirs publics vis-à-vis du commerce équitable sont relativement récentes, mais constituent un enjeu fondamental, étant donné le nombre et la diversité des acteurs parties prenantes et la fréquence et la diversité des interventions publiques. En effet, plus que le développement du chiffre d'affaires, qui reste encore insuffisant, c'est la notoriété du commerce équitable dans l'opinion publique, la participation des grandes entreprises du négoce et de la distribution, et la demande pressante des acteurs de la société civile, qui sont à l'origine des multiples initiatives des pouvoirs publics, notamment dans les pays Européens.

Quand on parle du rôle des pouvoirs publics – y compris les collectivités territoriales - vis-à-vis du commerce équitable, on peut distinguer au moins trois champs d'actions possibles : la **promotion** (information, sensibilisation, éducation), les **achats publics** (promouvoir la commande publique et institutionnelle, y compris dans ses aspects législatifs, mais aussi dans le soutien au développement de l'offre) et la **régulation** (soutien à la création d'entreprises, professionnalisation, organisation du milieu, mais aussi co-production des politiques publiques avec les acteurs).

Le mode opératoire des collectivités territoriales, ainsi que le positionnement des acteurs par rapport aux différents champs d'action, n'est pas homogène et dépend évidemment des contextes politiques, sociaux et économiques du territoire en question.

Dans ce contexte, commerce équitable (CE) et économie sociale et solidaire (ESS) constituent « des objets » relativement nouveaux dans les politiques publiques territoriales et, à première vue, les considérer comme un ensemble homogène dans un même champ de compétences ne devrait pas poser de problèmes.

En effet le commerce équitable et l'économie solidaire partagent des valeurs proches, comme la solidarité, la coopération, la démocratie économique, le développement durable, etc., par la mise en place d'activités de production et de distribution, au service des êtres humains et respectueuses de l'environnement. Le commerce équitable est l'un des secteurs stratégiques fréquemment intégré dans les politiques territoriales de l'ESS au même titre que les finances solidaires, les services de proximité ou l'insertion par l'activité économique.

Malgré cette convergence, pour des raisons historiques, de conceptions et/ou de stratégies différentes ou, tout simplement, de politique locale, dans les politiques publiques, le commerce équitable est souvent rattaché au champ de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée, alors que l'économie solidaire est incluse dans des champs de compétences très divers : cohésion sociale, emploi, insertion par l'activité économique, environnement, développement durable (Agenda 21), développement économique local, ...

Ainsi, rendre visibles et cohérentes ces initiatives économiques « nouvelles », au-delà du maquis des lignes budgétaires et des services, est devenu l'un des enjeux majeurs des acteurs et des élus dans les territoires.

Actuellement, le commerce équitable jouit d'une forte notoriété publique, et ce malgré les différences d'approches existantes en son sein : ses acteurs se partagent en fonction de conceptions et de stratégies très différentes, faisant appel, soit à la solidarité Nord-Sud - conception largement dominante sur le marché et reconnue officiellement par l'Etat français - , soit au développement local durable au Nord comme au Sud. D'autre part, des approches opérationnelles précises, telle que celle du développement de filières par produit par exemple, participent à complexifier davantage l'ensemble.

En revanche, l'économie solidaire est beaucoup moins visible et connue du grand public, car définitivement à contre-courant des modes de production, de distribution et de consommation dominants, et sans véritable soutien des pouvoirs publics centraux.

Dans ces conditions, des questions peuvent se poser : Comment le commerce équitable s'inscrit-il dans les politiques territoriales de l'ESS ? Quelle valeur ajoutée et spécificité de l'appui de ces politiques au commerce équitable ? Est-ce que l'intégration du commerce équitable dans les politiques publiques produit un effet d'identification à l'ESS et de participation et de mise en synergies avec ses réseaux et composantes ? Quid de l'approche sectorielle, défendue et pratiquée par les grands acteurs du commerce équitable en France ?

Présentation succincte de l'étude exploratoire

La présente étude réalisée par le CRIDA (Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie) à la demande de la PFCE et de la Ville de Nantes se donnait pour ambitions d'explorer les 5 thèmes suivants :

- les politiques publiques des collectivités sur le commerce équitable,
- les activités et les statuts choisis par les acteurs du commerce équitable,
- les modes de financement des initiatives de commerce équitable,

- l'emploi lié au commerce équitable,
- les articulations entre collectivités, acteurs et réseaux du commerce équitable et de l'économie solidaire.

L'étude a été centrée sur trois territoires : la Région Midi-Pyrénées, la Communauté urbaine de Nantes-Métropole et la Région Nord-Pas-de-Calais (avec une attention particulière sur la Ville de Lille).

Nous avons fait l'hypothèse que nous y rencontrerions des situations suffisamment différenciées pour pouvoir rendre un aperçu, sinon exhaustif, au moins assez représentatif pour pouvoir en tirer des conclusions.

Le recueil des informations a été réalisé principalement au travers d'une trentaine d'entretiens qualitatifs individuels, auprès d'opérateurs (12), de responsables de collectifs (8) et d'élus et de techniciens (12). Ces informations ont été complétées par une étude documentaire et une recherche sur Internet. L'ensemble des informations recueillies a fait l'objet de traitements surtout qualitatifs, permettant de repérer les interrelations entre les méthodes d'élaboration des politiques publiques, les types et l'organisation des opérateurs et des réseaux en présence, les éléments facilitateurs ou de blocage, les modes de financement, ainsi que les coopérations, les alliances et les dynamiques existantes.

I. PROBLEMATIQUE GENERALE

Historiquement, les principales organisations du commerce équitable françaises ont toujours été des interlocutrices privilégiées des pouvoirs publics, ce qui s'est traduit aussi par un accès moins difficile aux financements publics pour des opérations de communication ou d'éducation, selon le cas, mais aussi pour le développement associatif des réseaux de ventes ou des filières par produit. Cet appui conséquent des pouvoirs publics est l'un des éléments qui expliquent le succès, à la fois de notoriété et au niveau commercial du commerce équitable auprès du grand public français durant ces dix dernières années.

Par ailleurs, la création du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, en 2000, a ouvert la possibilité d'un dialogue productif entre le pouvoir central et les acteurs autres que ceux du Commerce Equitable et des Finances Solidaires, avec le lancement d'une dynamique nationale profitable au développement des initiatives citoyennes, même si cette expérience fut de courte durée. Les élections régionales de 2005 et l'installation de Délégations à l'Economie Solidaire dans beaucoup de Conseils Régionaux, ont créé à nouveau les conditions pour des relations entre pouvoirs publics et acteurs de l'économie solidaire, cette fois-ci au niveau des territoires.

Dans le commerce équitable, en dehors de la grande distribution que nous hésitons à considérer comme des acteurs à part entière – même si elle représente plus du 68% des ventes aux consommateurs en France ¹ -, le milieu français du CE est composé de deux ou trois grands réseaux, associatifs ou pas, d'un réseau bio-équitable, de quelques entreprises moyennes d'importation-distribution et d'une grande majorité de très petites associations et entreprises faisant de la vente de détail et n'appartenant pas aux principaux réseaux.

Dans ces conditions, pour ces petites structures, les politiques publiques s'intéressant au milieu sont les bienvenues, et l'affiliation aux réseaux de l'Economie Solidaire ne peut être perçue que comme bénéfique : elle conforte l'identité « alternative » et « citoyenne » (« on fait une autre économie ») ; elle apporte des outils financiers et commerciaux précieux (finances solidaires, formations techniques, pôles et groupes de travail thématiques) ; elle élargit de manière importante les carnets d'adresses ; elle donne accès à des lieux d'échanges et de réflexions stratégiques ; elle permet d'approcher et de mieux comprendre les processus de production des politiques publiques, etc.

En ce qui concerne les acteurs de l'économie solidaire, outre qu'ils considèrent le commerce équitable comme faisant naturellement partie de leur milieu, leur affiliation leur permet de gagner en visibilité et en image ; de travailler avec plus de cohérence sur l'ensemble du processus qui va de la production à la consommation ; de faire le lien entre les différentes conceptions et stratégies du commerce équitable, y compris avec la problématique récente des circuits courts ; de faire le lien entre les différents secteurs du milieu (par exemple commerce équitable et finances solidaires) ; d'avoir plus de légitimité à proposer une vision transversale de « l'économie autrement » auprès des élus et des collectivités territoriales.

Mais l'exercice a ses propres limites : les relations historiques entre pouvoirs publics et grands réseaux du commerce équitable, qui veulent préserver leur influence et représentativité ; la logique dominante dans le commerce équitable Nord-Sud, considéré comme un outil de développement des pays du Sud, à travers la coopération institutionnelle et la solidarité internationale ; la fragilité des opérateurs du commerce équitable ; les champs

¹ « Le commerce équitable en France, Point de situation sur les flux économiques générés en 2004 », Arturo Palma Torres et Frédéric De Sousa-Santos, Synthèse de l'étude commanditée par le Ministère des Affaires Etrangères et réalisée par le cabinet Altervia Consulting d'Octobre 2005 à Mars 2006, DgCIDD-MAE , Mars 2006

de l'action publique territoriale différents dans lesquels sont inscrits le commerce équitable et l'économie solidaire ; les différentes visions, parfois conflictuelles, qui traversent toujours le milieu ; ...

Dans la plupart des cas, l'orientation des nouvelles majorités régionales a été d'inclure le commerce équitable dans les plans, programmes et dispositifs dédiés à l'économie solidaire, même si cette orientation rencontre des limites politiques et administratives dans sa mise en œuvre. Et, dans l'ensemble, les personnes interviewées – opérateurs, animateurs de collectifs, élus et techniciens – estiment cette orientation comme positive pour le commerce équitable et pour l'économie solidaire.

II. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

A partir des informations recueillies dans les trois collectivités étudiées et d'études précédemment menées², nous pouvons dresser l'inventaire des types de politiques publiques les plus fréquemment rencontrés.

• Information, sensibilisation, éducation

C'est certainement la ligne d'action qui fait l'unanimité auprès des collectivités, considérant, à juste titre, que le commerce équitable doit impérieusement se faire connaître pour pouvoir exister. Elle se décline sous diverses formes, dont les plus usuelles sont :

- l'appui technique et financier à des événements destinés à sensibiliser l'opinion (Quinzaine du Commerce Equitable à Lille, EcoSolies à Nantes, Quinzaine et Forum de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées),
- l'appui financier à des actions de sensibilisation et d'éducation dans les établissements scolaires, universités et grandes écoles,
- les actions de communication ponctuelles (dégustation de produits équitables, interventions auprès de publics ciblés),
- l'appui à la mise en place de groupes de travail sur les outils de communication (sites Internet, annuaires, répertoires, guides).

Toutes les personnes entendues nous ont exprimé leur conviction qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, notamment auprès des élus et des services des collectivités, ainsi que des autres institutions et grandes entreprises présentes dans les territoires.

• Soutien à la constitution ou à la consolidation des réseaux d'acteurs

Dans les trois territoires étudiés, l'action des collectivités et des élus destinée à créer ou à renforcer les réseaux d'acteurs de commerce équitable et, plus souvent d'économie sociale et solidaire, est manifeste (création récente de Comme'Une Idée, réseau de CE à Lille³ ; appui permanent à des réseaux déjà existants, comme l'ADEPES en Midi-Pyrénées⁴ et l'APES en Nord-Pas-de-Calais⁵).

Ainsi, les collectivités territoriales cherchent à avoir des interlocuteurs représentatifs, légitimes et proactifs, capables de participer à la production et à la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi qu'au développement autonome du milieu. De fait, il s'agit ici de formes de régulation socio-politiques, construites avec de nouveaux acteurs, autour d'une alliance entre élus, techniciens et réseaux, qui trouvent ainsi un renforcement réciproque.

• Emploi, formation

En ce qui concerne l'emploi, bien qu'il soit une préoccupation permanente des élus et des collectivités, on est conscient que l'impact des politiques publiques sur la création de TPE (très petites entreprises) qu'elles soient de commerce équitable ou pas, reste faible. Et bien que les entreprises de commerce équitable se soient multipliées ces dernières années, il s'agit pour beaucoup d'entre elles d'assurer d'abord l'emploi du créateur lui-même.

Par contre, la formation est une préoccupation nouvelle des collectivités, dans l'objectif de professionnalisation du milieu du commerce équitable, dont les responsables et les salariés

² Cf. « Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales », RTES, CRIDA, Octobre 2007.

³ <http://communeidee.hautetfort.com/>

⁴ <http://www.adepes.org/spip.php?rubrique1>

⁵ <http://www.apes-npdc.org/>

ont besoin des compétences techniques spécialisées. Dans le cas du commerce équitable, la formation est souvent déléguée aux réseaux, avec l'appui financier des collectivités.

- **Appui aux initiatives**

La création d'activités en commerce équitable et en économie solidaire, est une préoccupation majeure des collectivités territoriales. L'appui implique, pour la plupart du temps, une subvention à la création et à l'accompagnement du porteur du projet. Cette fonction est déléguée le plus souvent aux réseaux et/ou aux agences spécialisés. Les organismes de finances solidaires jouent un rôle majeur dans la faisabilité économique des projets, mais nous n'avons pas les éléments pour quantifier leur appui spécifique aux structures de commerce équitable.

En ce qui concerne les statuts des structures aidées, les politiques sont différentes dans les trois collectivités. En Midi-Pyrénées, le statut de la structure n'est pas une condition au soutien, sauf dans le cas de l'appel à projet destiné aux Pays et Parcs Naturels Régionaux, où le statut est à choisir parmi ceux de l'Economie Sociale; à Nantes-Métropole, l'appel à projets d'Economie Solidaire s'adresse uniquement à des structures ayant un statut de l'Economie Sociale; en Nord-Pas-de-Calais, l'appel à projet Commerce Equitable (3 nouvelles structures par an, depuis 5 ans), permet la création d'une entreprise individuelle ou d'une coopérative si elle est destinée à la commercialisation, et d'une association si son objectif principal est la sensibilisation.

Si ces dispositifs montrent que les collectivités souhaitent privilégier les statuts de l'Economie Sociale et Solidaire, notamment le statut coopératif, les créateurs, eux, préfèrent des formules plus souples, leur permettant de mieux adapter les statuts à l'objectif de leur structure.

- **Modes de financement**

Les modes de financement des structures du commerce équitable sont très diversifiés. Ils vont des apports personnels aux emprunts bancaires avec caution personnelle, en passant par l'épargne de proximité (famille et proches), les marges commerciales, les cotisations, l'emprunt aux organismes des finances solidaires, les emprunts bancaires avec caution solidaire, les subventions (bailleurs, dispositifs et lignes budgétaires divers).

Nous n'avons pas pu quantifier les apports relatifs de ces différents modes de financement, mais les personnes interviewées nous ont affirmé l'importance des subventions des collectivités et des aides de la finance solidaire, en tant que leviers financiers et de construction d'une image de qualité économique du projet. Outre les dispositifs des collectivités et de l'Etat, ont été cités, par exemple, Initiatives pour une Economie Solidaire (IES), les Cigales, la Nef, en Midi-Pyrénées ; les Cigales, Autonomie et Solidarité, en Nord-Pas-de-Calais ; FONDES, la NEF et le Crédit Municipal, à Nantes-Métropole.

III. INSCRIPTION DU COMMERCE ÉQUITABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DES TERRITOIRES

Même si les élus et les techniciens responsables des collectivités territoriales interviewés considèrent que le commerce équitable fait partie intégrante de l'économie solidaire, l'inscription des acteurs dans les politiques territoriales reste difficile et biaisée par la répartition des compétences entre les élus, l'organisation du travail opérationnel entre les services techniques et la multitude de lignes budgétaires utilisées.

Dans les trois collectivités étudiées les pratiques sont fort différentes.

- **En Midi-Pyrénées**, par exemple, il n'y a pas de dispositif ni de politique spécifique pour le commerce équitable, sous aucun des aspects énoncés. Pour le Conseil Régional, l'économie solidaire fait partie des politiques de cohésion sociale sur le territoire, au même titre que l'insertion par l'économie et le FRIE, un fond d'aide aux TPE pour développer l'emploi mutualisé.

Toutefois, toujours dans cette logique de cohésion sociale, la Région a lancé un appel à projets d'économie solidaire destiné aux Pays et aux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

*« En 2005, la Région Midi-Pyrénées investira au total près de 2 millions d'euros sous forme d'aides à la création d'activité par des personnes en difficulté menacées d'exclusion, d'aide à l'insertion par l'activité économique ou encore d'aide aux structures de promotion de l'économie solidaire ou à la formation. »*⁶

Par ailleurs, il n'y a pas de collectif de commerce équitable dans la région. L'animation du secteur est prise en main par l'ADEPES (Agence pour la Promotion et le Développement de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées) et les acteurs se retrouvent au sein du pôle *« Tourisme Solidaire, Solidarité Internationale et Commerce Équitable »*.

En réalité, c'est l'ADEPES qui porte la majorité des initiatives d'économie solidaire dans la région. Créée fin 1997 à l'initiative d'un élu local, elle compte aujourd'hui une centaine d'adhérents (structures et individus) et développe des actions d'information (centre de ressources, site Internet, revue, répertoire des acteurs, ...) ; organise la « Quinzaine de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées » (3^e édition) et le « Forum régional de l'Economie Solidaire » (7^e édition), avec la participation de 150 structures ; accueille et oriente les porteurs de projets ; anime 5 pôles d'activités ; est au cœur des partenariats avec les collectivités territoriales.

Du côté des collectivités, le pionnier est sans doute le SICOVAL, Communauté d'Agglomération du Sud-Est toulousain, qui a fait du développement de l'économie solidaire l'un de ses chevaux de bataille. Il est à l'initiative de la création de l'ADEPES en 1997 et de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire. Actuellement, en accord avec l'ADEPES, l'agglomération porte un projet de création d'un Pôle d'activités d'Economie Sociale et Solidaire, avec un hôtel d'entreprises et une zone d'activités.

⁶ Extrait du site du Conseil Régional : http://www.midipyrenees.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=407&sX_Menu_selectedID=m2Developpement_A27C1F9E

Conseil Régional de Midi-Pyrénées - Appel à projets d'économie solidaire en milieu rural – 2006.

Orientations : développer les services de proximité, constituer des circuits courts du producteur au consommateur (agriculture, agroalimentaire), appuyer des initiatives de solidarité Nord-Sud, rendre visible et lisible l'économie solidaire.

Conditions générales : projets spécifiques de l'économie solidaire, cad initiatives citoyennes respectueuses des usagers (en particulier les plus en difficulté), des salariés et de l'environnement. Ils mettront en œuvre une gestion démocratique et concertée et veilleront à la rentabilité économique et sociale de l'activité.

Conditions transversales : démarche participative, évaluation quantitative et qualitative continue, formes juridiques de l'économie sociale et solidaire (coopératives, SCOP, SCIC, associations et groupements d'employeurs).

Situation actuelle : 14 Pays et PNR ont été retenus pour la phase d'engineering actuellement en cours. La moitié des projets concernent les circuits courts.

- **Pour Nantes-Métropole**, le commerce équitable est l'un des principaux vecteurs de l'économie sociale et solidaire dans le territoire, même si actuellement le territoire ne fait pas preuve de beaucoup de dynamisme dans la création d'entreprises de commerce équitable. Le CE reste ici très marqué par son histoire lié à la solidarité internationale, quoique pas très performant économiquement.

Toutefois, il existe un collectif très actif depuis 1998, NAPCE (Nord-Sud Agir pour le Commerce Equitable), qui fait de la promotion des produits labellisés, de l'éducation en milieu scolaire, des animations dans les points de vente et de l'information grand public. Ce collectif vient d'être élu au conseil d'administration de l'association Ecosolies, appelée à être le collectif de référence, en tant que pôle d'innovation et de co-développement de l'économie solidaire.

« Au-delà des thématiques classiques liées à l'environnement, Nantes-Métropole a pleinement intégré l'Economie Sociale et Solidaire dans son Agenda 21. Celle-ci bénéficie en outre d'un plan triennal de développement (2006-2008) ... »⁷

En 2007, l'agglomération compte avec un budget de 362 K€ destiné à l'économie solidaire. En 2006, ce budget avait doublé avec la réalisation des Ecosolies.

Actuellement, le développement du commerce équitable dans le territoire n'est pas articulé ni entre les acteurs, ni avec la collectivité, ni entre les différentes compétences de celle-ci (par exemple il n'y a pas de lien entre commerce équitable et coopération décentralisée). Par ailleurs, les acteurs du commerce solidaire local (AMAP, circuits courts, bio, ...) ne sont pas non plus en relation, même si l'un des cinq pôles de l'économie solidaire est celui de la consommation responsable.

Les acteurs regroupés dans Les Ecosolies ont décidé de travailler par filière, pour arriver à terme à des formes de commercialisation communes et provoquer davantage de transversalité entre les acteurs et les services territoriaux.

En perspective, Nantes-Métropole a le projet de constituer un Pôle International de Commerce Ethique et Equitable, englobant trois projets possibles : « *outil de développement*

⁷ « Développement Durable », Alternatives Economiques, Hors-série Pratique n°29, Mai 2007, page 46.

international de l'achat éthique et équitable pour les collectivités et les entreprises ; plateforme d'importation mutualisée des produits éthiques et équitables (le port international éthique) ; développement d'une filière internationale de bois certifié et éthique, avec une logique de pôle de compétitivité ».

Ce projet devrait s'articuler avec deux autres projets existants : le Réseau Grand Ouest, positionné sur la commande publique et responsable, et le projet d'Institut d'Etudes Avancées, qui pourrait proposer un programme de recherche dédié au commerce éthique et équitable ... »⁸

Nantes-Métropole – 2006 : « Les Ecosolies » - l'événement

De l'été 2005 à juin 2006, l'association organise un grand événement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire : 3 jours de manifestation au coeur de Nantes, des initiatives sur l'agglomération nantaise et une exposition photographique « 100 Portraits de l'ESS en Pays de la Loire ».

La manifestation répond à deux objectifs :

1. Donner de la lisibilité et de la visibilité : donner à voir l'ampleur et la diversité de l'économie sociale et solidaire au grand public, montrer que l'ESS n'est pas une forme d'économie marginale mais une économie inscrite dans près de deux siècles d'histoire qui produit des richesses économiques (près de 13% de l'emploi) et des richesses sociales (une pluralité de services développés sur le territoire en réponse à des besoins sociaux).

2. Permettre aux acteurs de se connaître entre eux quelque soit leur champ d'activité, et de se reconnaître comme appartenant à une économie qui se développe en prenant en compte la question du développement durable, l'importance de la dimension humaine, la recherche de l'équité sociale et le souhait de richesses apportées par une ouverture à toutes les cultures. Les Ecosolies 2006 et leur préparation participent à la structuration de l'ESS notamment par filière.

Le projet s'élabore sur un principe de co-construction qui implique 570 acteurs et structures aux différents niveaux de la manifestation.

30 000 personnes participent aux Ecosolies des 9, 10 et 11 juin à travers les espaces d'exposition, les ateliers d'animation, les débats, les marchés, les spectacles, le concert du samedi soir...

Cette réussite renforce le partenariat entre l'association Ecosolies et les collectivités partenaires, Nantes Métropole, mais aussi la Région des Pays de la Loire, le Conseil Général de Loire-Atlantique et la CARENE (Communauté d'Agglomération de Saint Nazaire).

- **Dans le Nord-Pas-de Calais**, le Plan Régional de Développement de l'Economie Solidaire (PRDES), dont l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire) et la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) sont signataires, intègre l'ensemble des secteurs et facilite l'articulation des programmes d'action portés par les acteurs, les collectivités locales et les réseaux. Grâce à la volonté politique des élus et à

⁸ Extraits du document de travail « Etude de faisabilité d'un pôle international de commerce éthique et équitable sur l'agglomération nantaise », Comité de pilotage – Phase 1, Pennec Etudes Conseils, Altervia Consulting, Janvier 2007

l'antériorité d'un collectif d'acteurs fort et autonome, la co-construction des politiques publiques a été mise en œuvre au niveau régional, lors de la discussion et de l'élaboration du PRDES, en 2002.

En ce qui concerne le commerce équitable, il se trouve rattaché au service des Partenariats Internationaux et Régionaux de Solidarité (PIRS) et séparé de l'Economie Solidaire, rattachée à l'Action Economique. Ceci n'empêche pas l'élue et les techniciennes chargées du secteur d'intégrer dans le PRDES les actions d'appui au commerce équitable : soutien à l'animation territoriale (10 plans locaux depuis 2002) ; soutien par appel d'offres à l'ouverture de points de ventes (15 nouvelles boutiques depuis 2002) et à la sensibilisation (jeunes, personnel du Conseil Régional, collectivités, entreprises, grand public, ...) ; soutien à la structuration d'un réseau d'acteurs du commerce équitable (Comm'Une Idée, existant depuis deux ans, qui fait partie de l'APES) ; soutien à la structuration de la filière coton équitable ; co-animation d'un groupe de travail sur les achats éthiques ; ...

Pour sa part, la **Ville de Lille**, très active depuis longtemps dans ce domaine, a incorporé dans son plan d'économie solidaire les actions suivantes pour le développement du commerce équitable : co-animation des réseaux, amélioration de l'offre, promotion de l'innovation, accroissement de la demande. Pour le second plan de développement, il s'agira de professionnaliser, accompagner les nouvelles entreprises et donner de la visibilité au secteur.

Nord-Pas-de-Calais - Au bassin minier : les magasins-écoles

Il s'agit de quatre magasins Artisans du Monde, situés dans des villes du bassin minier du Nord, dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de Liévin-Carvin. Ils articulent quatre activités liées au commerce équitable : la vente des produits en provenance de producteurs des pays du Sud (soutien aux petits producteurs des pays du Sud), l'insertion professionnelle (soutien aux personnes en difficulté dans le bassin d'emploi de Liévin-Carvin), l'éducation au commerce équitable (destinée aux lycéens et à des publics en difficulté), les partenariats avec les collectivités et d'autres institutions du territoire (bailleurs sociaux, comités d'entreprise, établissements publics, ...) pour leur proposer une réflexion sur la commande publique et la signature d'une charte d'achats éthiques.

L'association de gestion des magasins emploie 4 salariés d'encadrement et 20 salariés en contrat d'insertion (CDD de 6 à 12 mois), formés aux métiers du commerce de proximité.

Les financements proviennent de trois sources principales : l'action commerciale, les subventions pour l'insertion professionnelle et les subventions pour la sensibilisation et l'éducation au commerce équitable. Le montage financier comprend l'Etat, le Conseil Général, le Plan Local pour l'Insertion Economique (PLIE) et la Communauté d'Agglomération.

Sur les trois territoires étudiés, nous avons rencontré trois niveaux différents d'intégration de politiques publiques pour les acteurs du commerce équitable. Ils vont de la relation bilatérale avec les services à la co-élaboration de politiques d'Economie Solidaire, avec des partenariats déjà forts entre les réseaux et les collectivités. Ceci n'empêche pas des initiatives citoyennes, le soutien des collectivités et des projets ambitieux pour développer l'économie solidaire, y compris le commerce équitable.

IV. ELEMENTS D'EXPLICATION DES PROCESSUS EN COURS

Au moins cinq facteurs expliquent, **sur un plan socio-politique**, les avancées des processus de co-production des politiques publiques du commerce équitable et de l'économie solidaire, perceptibles, à des degrés divers, dans les territoires étudiés :

- **La visibilité et la notoriété** publique exceptionnelles du commerce équitable acquises ces 10 dernières années. Ceci grâce aux efforts concertés des associations de solidarité internationale qui soutiennent le label Max Havelaar et des gouvernements successifs qui ont appuyé ce projet. De même, les collectivités territoriales, à l'initiative des associations locales ou des élus, ont commencé très vite à contribuer au processus de sensibilisation au commerce équitable.
- **La volonté politique des nouveaux élu(e)s** qui portent avec force le projet de l'économie solidaire, et qui ont pu commencer à le mettre en œuvre - après la brève période du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire - dans les Conseils Régionaux et Généraux, en obtenant non sans difficultés, des Délégations et des moyens.
- **L'antériorité des réseaux nationaux et régionaux d'acteurs** de l'économie solidaire et du commerce équitable, capables de sensibiliser l'opinion et les acteurs publics, et de faire des propositions en termes de politiques publiques dans ces domaines.
- La nécessité pour les collectivités territoriales de **trouver des solutions de proximité aux situations de crise** vécues par les habitants des territoires, en terme aussi bien économiques (chômage, exclusion, pauvreté, ...), que de sens (inaccessibilité aux droits, destruction de l'environnement, destruction des liens sociaux, ...).
- **La compétence et l'implication des techniciens et techniciennes** - car ce sont très souvent des femmes - assistantes, chargées d'études, chargées de mission, chefs de service, capables de comprendre la demande politique des acteurs et des élu(e)s, et de la traduire dans des dispositifs adaptés.

D'un point de vue socio-économique, les facteurs d'explication sont plus difficiles à cerner, car ils font référence à des initiatives nouvelles qui vont à contre-courant du modèle de production et de consommation dominant.

En effet, les espaces d'intervention commerciale des petites entreprises du commerce équitable restent souvent à inventer, dans un contexte où la notoriété du commerce équitable est liée à une ou deux marques contrôlées par des grands acteurs, où la majorité des flux économiques passe par les supermarchés et se concentre dans des produits agricoles de base.

Ainsi, nous avons pu constater à travers les entretiens réalisés dans les territoires étudiés :

- **Le besoins de consolider les structures** de commerce équitable – associations, coopératives ou entreprises – pratiquement toutes confrontées à des problèmes de financement, de gestion, de communication, de personnel, de prix non concurrentiels, de filières incertaines, de débouchés insuffisants, ...

A Fleurance, dans le Gers, Midi-Pyrénées ...

Seule structure rencontrée à faire exception, ETHIQUABLE est une s.a.r.l. coopérative, dont le siège est à Fleurance (Gers, Midi-Pyrénées) et qui, après trois ans d'existence, importe et distribue ses produits dans la grande distribution, compte 64 salariés, fait 14 M€ de chiffre d'affaires, ouvre des magasins en propre et investit aussi bien au Pérou et au Mali, pour soutenir la transformation de produits de base dans les pays d'origine, qu'en France chez le chocolatier Klaus, « pour donner un nouvel élan à la filière cacao équitable et élargir l'offre des produits chocolatés ». ⁹

- **Le besoin de professionnaliser** encore plus les entrepreneurs et de leur personnel – associatifs ou d'entreprises – qui répondent souvent à des motivations « militantes », motivations qui ne suffisent pas pour trouver les solutions adaptées aux problèmes qu'ils rencontrent, notamment en termes de gestion, de communication et d'action commerciale.
- **La demande de produits du commerce équitable dans les magasins de proximité** reste encore largement à construire, par des campagnes massives et concertées de communication grand public, mettant en avant les avantages du commerce équitable de proximité.

Un travail important de communication débute auprès des élus et des responsables des achats des collectivités, des entreprises et établissements publics, des comités d'entreprises, des responsables d'entreprises et d'établissements privés. Mais, face à des commandes importantes, l'offre n'est pas toujours adaptée en quantité et en conditionnement.

- **Des projets de mutualisation** de services communs et des réseaux de ventes sont en projet dans certains territoires, notamment en ce qui concerne les plates-formes d'importation et distribution (exemple des Biocoops, projet de Nantes-Métropole), les actions de communication grand public, les formations professionnelles, ...

⁹ Site de l'entreprise : http://www.ethiquable.com/fr/cooperative_ethiquable/organisation.php

V. DES DEFIS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS POUR UNE NOUVELLE ETAPE DE DEVELOPPEMENT

Dans un contexte politique, social et économique difficile, mais qui peut se montrer favorable au développement d'autres formes de production et de consommation, les défis du commerce équitable et de l'économie solidaire pour les dix ans à venir restent nombreux. Nous citerons quelques uns de ceux que nous avons relevés lors des entretiens et que concernent plus directement le commerce équitable, en les classant selon les types d'intervention des collectivités :

Promotion du commerce équitable

- Le soutien à la promotion (information, sensibilisation, éducation) est le premier axe d'action de la plupart des collectivités territoriales. Il convient de le maintenir et de le développer afin d'augmenter la visibilité du projet en lui-même, des acteurs opérationnels de proximité et des nouveaux produits.

Commande publique

- Débloquer rapidement la commande publique. Depuis plusieurs années déjà, les acteurs publics se déclarent favorables à l'achat de produits équitables pour les collectivités elles-mêmes, ainsi que pour les établissements publics de leurs territoires. De l'avis des acteurs, ce processus n'avance pas très rapidement. En 2004, les ventes aux collectivités locales, aux établissements publics et aux entreprises constituaient seulement 8% du total global¹⁰. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de progrès significatif depuis.

Or, la commande publique prenant en compte les exigences du développement durable (produits bio, équitables, éthiques, etc.), est importante à plusieurs titres. D'abord, sur le plan économique, étant donné la capacité d'achat des acteurs publics toutes catégories confondues (entre 10 et 20% du chiffre d'affaires des fournisseurs, selon une étude des dix collectivités du Nord-Pas-de-Calais¹¹). Ensuite, sur le plan symbolique, la consommation responsable des collectivités pose des exigences nouvelles aux entreprises et doit être expliquée aux citoyens. Dès lors, la commande publique a aussi un impact certain en termes de sensibilisation et de prise de conscience des chefs d'entreprises et des consommateurs.

Régulations socio-politiques

- Développer les capacités de plaidoyer des réseaux d'acteurs. Les collectivités ont beaucoup soutenu l'organisation et la consolidation des réseaux d'acteurs locaux de

¹⁰ « Le commerce équitable en France, Point de situation sur les flux économiques générés en 2004 », Arturo Palma Torres et Frédéric De Sousa-Santos, Synthèse de l'étude commanditée par le Ministère des Affaires Etrangères et réalisée par le cabinet Altervia Consulting d'Octobre 2005 à Mars 2006, DgCIDD-MAE, Mars 2006

¹¹ http://www.achatsresponsables.com/index.php?nb_rec=29

l'ESS, toutefois une meilleure intégration des acteurs du CE reste à développer. Les collectivités ont un rôle important à y jouer.

- Elargir, renouveler, approfondir les accords politiques entre élu(e)s, de manière à rendre plus visible l'action des collectivités, mais aussi afin de faciliter l'accès des acteurs et des porteurs de projets de commerce équitable aux dispositifs de soutien à l'ESS.

Cela permettrait aussi de réussir la transversalité de l'action publique dans les collectivités, en s'appuyant sur les politiques de développement durable et les Agendas 21.

- Elargir et approfondir les processus de co-construction de politiques publiques. Dans les trois collectivités étudiées, à des degrés différents, c'est un processus en progression, bien que les acteurs du commerce équitable commencent à y participer tout récemment. Renforcer leur capacité d'intervention et de proposition est à la fois une nécessité pour les têtes de réseaux de l'ESS et pour les collectivités.
- Réussir l'intégration du commerce équitable dans les politiques d'économie solidaire ne pourra se faire sans que les acteurs du commerce équitable prennent toute leur place dans les réseaux d'ESS et, par là, dans les processus de co-construction de politiques publiques.

Régulations socio-économiques

- Développer et mieux intégrer les initiatives des circuits locaux de commercialisation solidaires et de ses acteurs dans les dispositifs territoriaux (AMAP, vente directe à la ferme, vente directe sur les marchés, producteurs bio, groupes de consommateurs...). Les collectivités territoriales ont déjà commencé à les prendre en compte, mais en les différenciant du commerce équitable. Le rapprochement de ces deux pôles d'un commerce solidaire au service du développement local durable ne serait-il pas bénéfique à l'ensemble de l'ESS ?
- Mieux intégrer les entreprises de l'économie sociale dans les processus de coopération et mutualisation en cours, notamment à propos du commerce équitable, étant donné leur capacité financière (soutien aux montages des projets), leur pouvoir d'achat (consommation responsable) et leurs moyens de communication (sensibilisation et visibilité).
- Augmenter la demande des consommateurs pour des produits vendus exclusivement dans les magasins de proximité, au moyen du soutien technique et financier à des campagnes de communication et à la mise en place d'outils spécifiques.
- En même temps, aider à mieux définir les conditions de la complémentarité entre la grande distribution et le commerce de proximité dans le champ du commerce équitable.
- Augmenter l'offre des produits nouveaux, vendus dans les commerces de proximité, en quantité et en qualité : définition d'une taille critique des structures, en fonction du territoire d'implantation ; partenariats et mutualisation des services (plate-forme mutualisées d'importation-distribution ; outils internet d'offre de produits) ; multi-activité des opérateurs ; densification du maillage commercial, par la création de nouveaux magasins, mais aussi par la vente des produits du commerce équitable dans des magasins conventionnels (critères à élaborer) ; mieux maîtriser la constitution de filières ; ...

- Sur les plans de la réflexion micro et méso économique, les connaissances sur le modèle économique du commerce équitable restent insuffisantes. Deux thématiques nous semblent incontournables là-dessus : repenser la distribution équitable de la valeur ajoutée tout au long des filières ; et définir les conditions nécessaires à l'ajustement des prix, sans porter préjudice aux producteurs, à fin de rendre les produits compétitifs sur les marchés et accessibles à une majorité de consommateurs.

Une collaboration nouvelle sur ces sujets dans les territoires, entre réseaux d'acteurs, collectivités et universités, nous semble porteuse d'avenir (cf. à ce sujet les programmes PICRI du Conseil régional Ile-de-France).¹²

- Avancer sur la définition des différents niveaux et systèmes de garanties. Bien que les systèmes de garanties du commerce équitable sont, pour le moment, décidés au niveau international, de plus en plus de tensions se font sentir avec les acteurs locaux, qui jugent souvent inadaptés et trop coûteux les systèmes existants. Dans de nombreux pays du Sud des initiatives ont vu le jour pour définir des systèmes locaux ou nationaux de garantie. Les collectivités locales et les acteurs peuvent trouver des intérêts communs à se mobiliser aussi dans cette perspective.

¹² PICRI - Partenariat Institutions-Citoyens pour le Recherche et l'Innovation, <http://www.picri.fr>

VI. CONCLUSIONS

Bien qu'il s'agisse d'une étude exploratoire sur seulement trois territoires, nous voudrions avancer quelques conclusions à propos des questions posées par l'étude.

- **Les politiques publiques des collectivités sur le commerce équitable**

Nous avons observé trois positionnements différents de la part des collectivités étudiées :

- l'absence de discours et de dispositifs spécifiques par rapport au commerce équitable, même s'il est inscrit dans les politiques d'économie sociale et solidaire (CR Midi-Pyrénées) ;
- l'absence de dispositif spécifique, mais une volonté politique forte d'intégrer le commerce équitable à l'économie sociale et solidaire et de le développer, à travers un projet ambitieux de *Pôle international du Commerce Ethique et Equitable* et une implication importante dans la commande publique de produits équitables (Nantes-Métropole) ;
- des dispositifs spécifiques d'appui à la promotion, aux achats publics et aux régulations politiques et économiques concernant les opérateurs du commerce équitable (CR Nord-Pas-de-Calais et Ville de Lille).

Ainsi, à des degrés divers, le commerce équitable s'inscrit aujourd'hui dans les politiques publiques des territoires étudiés. Mais de l'aveu même des élus et des acteurs, beaucoup reste à faire.

- **Les activités et les statuts choisis par les acteurs du commerce équitable**

Les activités des acteurs du commerce équitable restent traditionnelles (vente et information), avec quelques exemples de diversification et de multi-activités (traiteurs de produits bio-équitables labellisés ; vente de produits locaux et en provenance des pays du Sud ; spécialisation dans la vente aux collectivités ; magasins-écoles). Par contre, nous avons rencontré une seule entreprise d'importation et distribution dans l'ensemble des trois territoires.

En ce qui concerne les statuts choisis par les acteurs, ils sont surtout adaptés à l'objectif des structures, même si les collectivités expriment leur préférence par des statuts propres à l'économie sociale et solidaire.

- **Les modes de financement des initiatives de commerce équitable**

Le choix des modes de financement échappe souvent aux porteurs de projets ou aux responsables d'entreprises ou d'associations et se veut surtout pragmatique. Ils font appel à des modes divers, allant des apports personnels aux emprunts bancaires avec caution personnelle, en passant par l'épargne de proximité (famille et proches), les marges commerciales, les cotisations, l'emprunt aux organismes des finances solidaires, les emprunts bancaires avec caution solidaire et les subventions (bailleurs, dispositifs et lignes budgétaires divers).

Nous n'avons pas les éléments pour quantifier les apports des uns et des autres, mais les acteurs interviewés nous ont assuré de l'importance des subventions publiques et des organismes de la finance solidaire, tout en souhaitant que cette dernière développe de manière plus importante ses possibilités d'intervention.

- **L'emploi lié au commerce équitable**

Comme d'autres études l'ont déjà montré, le commerce équitable a peu d'impact sur l'emploi local. Deux raisons à ceci, à notre avis : d'abord, le commerce équitable reste majoritairement tourné sur une logique de solidarité Nord-Sud et concentre ses efforts sur le développement durable chez ses partenaires du Sud ; ensuite, la demande insuffisamment développée pour d'autres produits que les produits alimentaires et pour la vente dans les commerces de proximité, handicape sérieusement les structures commerciales.

- **Les articulations entre collectivités, acteurs et réseaux du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire**

C'est certainement l'un des aspects les plus intéressants des processus en cours au niveau des territoires. Les acteurs du commerce équitable, dont le secteur jouit d'une bonne notoriété dans l'opinion publique, ont eu tendance à privilégier les relations bilatérales avec les pouvoirs publics, au niveau national d'abord, avec les Conseils Régionaux après 2005.

Le positionnement des élus et des têtes des réseaux, là où ils sont bien implantés, va dans le sens d'intégrer de plus en plus le commerce équitable dans les politiques publiques d'économie sociale et solidaire, en mettant l'accent sur la transversalité de ces politiques.

C'est une situation nouvelle pour les acteurs locaux du commerce équitable, qui s'intègrent aux réseaux régionaux de l'ESS et commencent à participer activement à la co-construction des politiques publiques. Des progrès restent cependant à faire pour que les réseaux de commerce équitable comprennent l'intérêt de tous à participer activement à la co-production des politiques publiques dans les territoires. En tous cas, l'ensemble des personnes interviewées – opérateurs, animateurs de collectifs, élus et techniciens – estiment cette orientation des collectivités locales comme positive pour le commerce équitable et pour l'économie sociale et solidaire.

PERSONNES INTERVIEWEES

Collectivité / Collectif / Acteur	Nom	Responsabilité
Nantes Métropole		
Nantes Métropole	Jean-Philippe Magnen	Elu, en charge de l'ESS
Nantes Métropole	Patricia Cormerais	Ch. mission CE
Nantes Métropole	Jean-Paul Huard	Chargé de mission ESS
Nantes Métropole	Gaëlle Baron	Chargée méthodo et études
NAPCE	Catherine Bitault	Permanente
NAPCE	Michelle Younan	Présidente
Araïs	Gwenaël Leroux	Consultant
Lobodis	Fabienne Tendron	Communication ?
Embarqu'à Terre (sarl)	Luc Herbreteau	Responsable
Equilibre	Damien Cailteau	Responsable
CR du Nord-Pas-De-Calais + Ville de Lille		
CR du NPDC	Ginette Verbrugghe	V-P, Internat., Assoc. ES
CR du NPDC	Claire Vaillant	Assistante
CR du NPDC	Anne Lambrecht	Chef service IRS
CR du NPDC	Martine Uster	Chargée de mission CE
Ville de Lille	Malika Bohem Monnier	Directrice de l'ESS
Artisans du Monde	Ignace Guéguen	
APES	Anne-Laure Federici	Coordinatrice
Comm'Une Idée	Ignace Guéguen	Coordinateur collectif
AGG	Camille Rouxel	Administration, Gestion
AdM La Gohelle-Boutique Ecole	Benoît Deck	Créateur
Echoway	Marie Gobaille	
CR Midi-Pyrénées		
ADEPES / Maison de l'ES	Jean Claude Conjard	Président
ADEPES / Maison de l'ES	Jean François Van den	Coordinateur
SICOVAL	Sylvie Ortolan	Ch mission ES
CR Midi-Pyrénées	Catherine Monnier	Chef de Service DD
CR Midi-Pyrénées	Aurélie Pastor	Technicienne ES
Parc Naturel des Grands Causses	Marie Cadet	Agent de Développement Local
Pays des Nestes	Marianne Charles	Ch. de mission
Terra Via (Toulouse-31)	Frédéric Gay	Responsable
ADEL (Tarbes-65)	Jacqueline Campagne	Présidente du collectif
Ethiquable (Fleurance-32)	Stéphane Comar	
Artisans du Monde (Rodez-12)	Benoît Rivière	Bureau, Cession CE et CT